

Bonjour

Veillez accepter mes excuses pour mon retard, mais mon emploi du temps surchargé ne m'a pas permis de répondre avant la date indiquée dans votre courrier. Toutefois, je tenais à vous dire que lors de la campagne présidentielle, le candidat pour lequel j'ai battu le pavé a été interpellé par l'Unaf avec le même questionnaire que celui que vous m'avez fait parvenir. Le Front de Gauche des affaires familiales avait répondu. J'ai lu ses réponses avec attention et je n'ai pas d'avis divergeant par rapport à ce qui s'y trouve. Je vous l'envoie en pièce jointe si toutefois vous n'en avez pas eu déjà connaissance. Les députés élus du Front de Gauche auront à cœur de défendre les propositions qui y sont évoquées.

Cordialement

Céline Surel, candidate du Front de Gauche aux législatives dans la circonscription 1 de Haute Marne.

Réponse du Front de Gauche des affaires familiales

1/ La représentation des familles

Question 1.1 *Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?*

Les unions d'associations familiales ont actuellement des représentations institutionnelles dans de nombreuses instances comme beaucoup d'autres organisations. Il convient donc que les unions d'associations familiales continuent de participer à ces instances. Quant à la répartition de ces représentations, il convient d'en revoir les compositions car certaines organisations méritent également de participer à ces instances alors qu'elles ne sont pas représentées aujourd'hui.

Question 1.2 *Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 : Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui avec quels domaines d'attribution ? Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?*

S'il s'agit de la loi du 16 décembre 2010 et non du 16 mars 2010, le Front de Gauche compte bien sûr maintenir l'échelon départemental et rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons. Il conviendra, par exemple, de préciser la complémentarité entre d'une part les collectivités territoriales et d'autre part la politique de santé sur les différents territoires de santé et de l'échelon régional dans une réforme d'ampleur de la loi HPST.

Question 1.3 *Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?*

Cette proposition peut entrer dans une modification de la loi de 1975 portant Code de l'action sociale et des familles. Mais si l'UNAF souhaite représenter l'ensemble des familles, encore convient-il que la loi de 1975 modifie la définition de la famille pour la mettre en conformité avec la réalité familiale et le nouveau droit positif que nous instituerons. Car force est de constater que les différents gouvernements n'ont pas tenu compte du changement des modes de vie et des demandes sociales. Le Front de Gauche assume de vouloir réformer le code de l'action sociale et des familles de 1975 toujours en vigueur qui réduit la famille à tout couple marié avec ou sans enfants ou toute famille monoparentale, afin que ce code tienne compte de toutes les nouvelles formes familiales (concubinage, couples homosexuels) avec ou sans enfants. Il y a donc là un travail global de révision de cette loi.

Question 1.4 *Etes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?*

Lors de l'installation du Haut conseil de la famille à Matignon, le premier ministre avait pris l'engagement de présider une fois par an ce Haut conseil. Il est à noter que monsieur Fillon n'a pas respecté cet engagement. Le Front de Gauche est pour que cet engagement non respecté par l'actuel gouvernement soit réalisé par le futur gouvernement.

Question 1.5 *Vous engagez vous à la nomination d'un ministre en charge de la Famille ?*

Le Front de Gauche est favorable à la nomination d'un ministre en charge de la famille dépendant d'un ministre d'Etat, ministre de la protection sociale.

2/ Respect des grands principes de la politique

Question 2.1 *Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?*

Le Front de Gauche conçoit la politique familiale en lien avec une politique pour l'égalité en droits de tous les citoyens. C'est cette approche globale qui nous pousse à considérer qu'il faut agir de façon ambitieuse en faveur de la politique de la petite enfance. Pour le Front de gauche c'est une priorité nationale. Dans notre programme « l'Humain d'abord » nous proposons (p. 28) que de « nouveaux services publics seront

créés, en particulier dans le domaine de la petite enfance ». Ainsi nous répondrons aux attentes et besoins des populations et de l'intérêt général. Nous souhaitons qu'on distingue politiques sociale et fiscale : d'où notre hostilité à la mise sous conditions de ressources des allocations familiales.

Question 2.2 Défendez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

Nous continuons à demander l'instauration d'un revenu social destiné à l'enfant et au jeune, dès le premier enfant, en lieu et place des allocations familiales qui ne démarrent qu'au deuxième enfant, car nous pensons qu'il faut partir de l'enfant.

Question 2.3 Garantisseriez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

Nous défendons une logique d'allocation à l'enfant, universelle. Mais cette universalité n'a de sens qu'à la condition d'entreprendre par ailleurs un véritable et substantiel partage des richesses : réformer la fiscalité de fond en comble, rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée en faveur du travail, abolir la précarité, augmenter les salaires et les retraites, tous ces chantiers doivent rendre inutile la mise sous condition de ressources des allocations. Le Front de Gauche propose un programme de rupture concernant le partage des richesses, qui seul rendra possible la pérennité d'un système d'allocations lié à l'enfant, et qui soit universel.

Question 2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantisseriez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Le Front de Gauche garantit son opposition à toute imposition des prestations familiales.

Question 2.5 Etes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?

Le Front de Gauche est favorable à l'instauration d'un revenu social à l'enfant et au jeune, dès le premier enfant, en lieu et place des allocations familiales qui ne démarrent qu'au deuxième enfant, car nous pensons qu'il faut partir de l'enfant. Cette proposition permettrait de mettre un terme à l'effet coupe-retard aujourd'hui observé pour le dernier enfant d'une fratrie.

Question 2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

La question de la dette et du déficit fait l'objet d'un mensonge. La dette serait due aux politiques de redistribution. Or, la dette a cru depuis 2002 du fait de la multiplication des exonérations fiscales et sociales qui a fait perdre près de 100 milliards d'€ au budget de l'État. Ces politiques libérales ont provoqué le doublement de la dette. Par ailleurs en se finançant auprès des banques privées, la dette de tous fait la rente de quelques-uns. Le Front de Gauche considère au contraire nécessaire de développer une politique de la relance publique qui permettrait de remplir le carnet de commandes des entreprises vecteur de création d'emplois, bases des recettes fiscales et parafiscales qui contribuent à réduire la dette. Les cures d'austérité drastiques, en supprimant au passage des services publics aux populations, entraînent le scénario grec : baisse de la demande, les entreprises ferment ou licencient, l'économie entre en récession, donc les rentrées fiscales baissent et pour finir... la dette augmente. C'est pourquoi, le Front de Gauche refuse d'inscrire dans la Constitution l'objectif de l'équilibre budgétaire que la droite appelle « la règle d'or ». Le Front de Gauche prévoit au-delà de sa réforme fiscale, un réaménagement négocié des dettes publiques : l'échelonnement des remboursements et leur annulation partielle. Nous exigerons des moratoires et des audits sous contrôle citoyen. Enfin, la France proposera une refonte des missions et des statuts de la BCE, qui doit être mise sous contrôle démocratique pour lui permettre de prêter à taux faibles, voire nuls, directement aux États en ayant pour objectif de répondre aux besoins humains et à ceux de la planète.

Question 2.7 Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifieriez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Nous considérons que la protection sociale doit faire l'objet d'un financement solidaire garanti réalisé grâce à la reconquête des 10 points de PIB (richesse nationale produite en une année) perdus en un quart de siècle de la part des revenus du travail et des cotisations sociales dans la valeur ajoutée. Raison pour laquelle le Front de Gauche porte la proposition dans son programme « l'humain d'abord » d'une révolution fiscale au service de la justice sociale. Le financement de la protection sociale doit être

construit à partir des cotisations sur les salaires, avec une modulation et une contribution nouvelle sur les revenus financiers des entreprises, des banques et des assurances (au même taux que les cotisations employeurs sur les salaires). Aucun recours à la fiscalisation de la protection sociale ne sera opéré par leur financement. Par ailleurs, la meilleure garantie pour pérenniser les financements de la Sécurité sociale c'est de mener une politique contre le chômage et la précarité, visant au plein-emploi. Là encore nos propositions visant à réduire la précarité qui touche particulièrement les femmes forment un des axes majeurs de notre programme.

Question 2.8 En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ? A garantir le maintien du niveau de financement ?

Nous nous engageons à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille », donc à garantir la pérennité et le maintien du niveau de financement de la CNAF et des CAF.

Question 2.9 Prévoyez-vous une réforme fiscale ?

Dans son programme, « L'Humain d'abord », le Front de Gauche fait de la réforme de la fiscalité une priorité parce qu'il est un levier décisif pour une « réorientation radicale de la politique économique » et un « instrument pour rétablir une justice sociale » fortement mise à mal avec Nicolas Sarkozy à l'Élysée. Aujourd'hui l'analyse de la politique familiale montre qu'elle bénéficie d'abord aux familles aisées et, dans une moindre mesure, aux familles modestes. Quant aux catégories sociales dites « moyennes », elles enregistrent les gains les plus faibles. Le surcroît moyen de revenu qu'apporte le système de prélèvements et de transferts sociaux aux familles qui ont des enfants, était en moyenne de 2 400 € par enfant et par an en 2004. Ce supplément provient pour 63 % des prestations familiales, pour 28 % de la fiscalité et pour 9 % des autres prestations (minima sociaux et aides au logement). En fait le système de redistribution dans notre pays suit une « courbe en U » en fonction des revenus des familles. Les transferts sociaux et fiscaux sont plus élevés pour les ménages modestes et très aisés en raison, pour les premiers, des allocations sous conditions de ressources. Les prestations familiales et les allocations de logement sont de plus en plus ciblées sur les familles modestes. Ainsi 27 % des prestations servies par les caisses d'allocations familiales (CAF) sont versées sous condition de ressources. S'y ajoutent les minima sociaux telle que l'allocation parent isolé (API) qui vient en aide à plus du parent célibataire en difficulté, dont l'immense majorité sont des femmes. Au bout du compte un enfant appartenant au tiers des familles les plus riches reçoit 25 % de plus du système de redistribution qu'un enfant des 5 % des familles les plus modestes et 70 % de plus qu'un enfant des classes moyennes.

Question 2.10 Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

Question 2.11 En particulier, en ce qui concerne l'IR : Prévoyez-vous une retenue à la source ? Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ? Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ? Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

Nous établirons une fiscalité qui redonne toute sa place à un impôt sur le revenu réellement progressif. L'augmentation du nombre de tranches à 14 permettra de recréer de la progressivité pour rendre l'impôt plus juste. Nous considérons essentiel de plafonner la somme des déductions fiscales, mais surtout il s'agit de supprimer les niches fiscales qui profitent aux foyers fiscaux les plus riches : notamment les réductions d'impôts pour investissement outre-mer, pour les investissements locatifs privés, pour certaines professions à hauts revenus (sportifs professionnels), etc.

Quant à la retenue à la source nous considérons que le dépôt d'une déclaration des revenus en N+1 demeure nécessaire pour intégrer d'éventuels revenus complémentaires et pour prendre en compte les dépenses pouvant donner lieu à réduction ou crédit d'impôt. L'intérêt réel de la suppression du décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt demeure théorique. Surtout, le taux de prélèvement mensuel de la retenue doit être adapté en fonction de l'évolution des données qui servent au calcul de l'impôt (par ex., naissance ouvrant droit à demi-part ou part, ou crédit d'impôt dans un système réformé) : il faut donc soit communiquer à l'employeur des données qu'on peut considérer personnelles, soit demander à l'administration fiscale de communiquer à l'employeur le nouveau taux de

retenue. Autrement dit, la simplification est toute relative, d'autant plus qu'un tel système ne peut s'appliquer qu'aux salariés et retraités : pour respecter le principe de l'égalité devant l'impôt, il faudrait alors instaurer un mode de paiement mensuel pour les professions non salariées. Les exemples étrangers montrent que la retenue à la source n'offre pas de réelle valeur ajoutée au regard du système actuel de mensualisation du paiement de l'impôt adopté par les 3/4 des contribuables. Dans le système de collecte actuel, le taux de recouvrement de l'IR s'élève à 98 %. Face à un système qui a fait ses preuves, nous pensons donc que la retenue à la source ne constituerait pas une avancée.

Question 2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Le Front de gauche est opposé à toute idée de « TVA sociale ». Car l'augmentation du taux principal de la TVA de 19,6 % à 21,2 %, n'est rien d'autre qu'un plan d'austérité déguisé qui représente 11 milliards d'€ pris aux salariés. Cette cure d'austérité se sont les salariés qui vont la payer (85 % du total alors que les détenteurs de capital payeront 15 %). La hausse de la TVA est censée compenser l'exemption des cotisations sociales patronales à hauteur de 13 milliards d'€ ; mais ces 13 milliards d'€ financent la branche famille de la Sécurité sociale. Ils appartiennent donc déjà aux salariés. En quelque sorte, la droite sarkozyste, par l'intermédiaire de cette TVA qui n'a rien de sociale, dépossède les salariés de 24 milliards d'€ : les 13 milliards de cotisations sociales qui ne leur sont plus données, et les 11 milliards de TVA qui leur sont pris. Par contre, comme le signifie le sigle TVA « Tout Va Augmenter ». C'est donc une attaque frontale et une ponction très grave contre le pouvoir d'achat populaire. Faut-il rappeler que la TVA frappe plus fortement les petites payes ? D'ailleurs Sarkozy s'est pris les pieds dans le tapis à ce sujet. Il a répété qu'il ne croyait pas à une répercussion de la hausse de la TVA sur les prix. Mais dans le même temps, il a dit son espoir de voir son annonce déclencher des achats par anticipation... avant que la hausse ne soit effective. Le Front de Gauche remettra en cause cette mesure anti-sociale.

Dépendance et handicap : soutenir les solidarités familiales

Question 2.13 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

Le risque de perte d'autonomie tel que pris en charge aujourd'hui par la Sécurité sociale à travers les régimes maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, et vieillesse, ou bien encore par la CNSA, est insuffisamment assuré. Nous ferons de la protection sociale un bien commun et un droit de base pour tous en renforçant le principe de solidarité entre les générations. La perte d'autonomie (que la droite nomme « dépendance ») sera couverte dans le cadre de la protection sociale sans recours aux assureurs privés, et selon les principes fondateurs de la Sécurité sociale, à savoir que chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. En réponse au risque d'une diminution ou d'une perte d'autonomie, le Front de Gauche est favorable, quel que soit l'âge et les ressources des ayants droits, à partir d'une évaluation des besoins de la personne, à une « Prestation de compensation pour l'autonomie ». Plus largement, il convient de permettre le maintien à domicile lorsque cela est possible. Pour ce faire, nous favoriserons, au niveau départemental et sur l'ensemble du territoire (rural et urbain), la création de pôles publics de « l'autonomie » et d'un service public de l'aide à domicile. Mais le maintien à domicile ne doit pas être contraint. Il s'agit de s'assurer que les personnes qui le souhaitent ou qui en ont besoin puissent être accueillies dans des centres adaptés qui leur permettent de demeurer à proximité de leurs proches qui nécessite la création du nombre de structures nécessaires.

Enfin l'une des pertes d'autonomie dont on parle peu est bien la question de la perte d'autonomie financière. Le Front de Gauche se prononce en faveur du rétablissement (p15 de « l'humain d'abord » : « du droit à la retraite à 60 ans à taux plein (75% du salaire de référence) pour toutes et tous [...] Aucun salarié ne touchera une retraite inférieure au Smic »).

Question 2.14 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

Le risque de perte d'autonomie tel que pris en charge aujourd'hui par la sécurité sociale à travers les régimes maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, et vieillesse, ou bien encore par la CNSA, est insuffisamment assuré. Ouvrir le chantier de l'Autonomie des personnes dites handicapées et des personnes âgées constitue un impératif de dignité, avec pour objectif, les moyens

financiers et humains d'accompagnement des personnes dans le cadre de l'exécution de leurs souhaits de vie, en supprimant les barrières d'âge de 60 ans. La prise en charge tout au long de la vie des personnes en situation de handicap, pour le Front de Gauche, passe par le développement de l'aide personnalisée intégrale qui prend en compte les aides humaines – y compris les activités domestiques – et techniques, sans reste à charge, pour permettre de vivre dignement son projet de vie en ouvrant l'accès à une « Prestation de compensation pour l'autonomie ».

Question 2.15 Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?

La construction d'une société humaine et solidaire ne peut passer que par une « révolution citoyenne », c'est-à-dire l'association de tous les citoyens à la définition et à l'édification d'une société transformée. Cette vision des choses est au cœur du programme du Front de Gauche. La mission d'intérêt général qu'effectuent les « aidants familiaux », dès lors qu'elle est librement choisie, doit être pleinement reconnue et soutenue au travers de mesures spécifiques à définir en concertation avec le Mouvement associatif, tout en mesurant qu'elle est souvent contrainte en raison de l'absence des personnels et des financements ad hoc auxquels nous pallierons. En particulier, le développement de pôles publics de « l'autonomie » et de centres adaptés nécessite impérativement la professionnalisation d'encadrants. Les carrières sanitaires et sociales sont aujourd'hui fortement sous-qualifiées et précarisées à outrance. Or ces métiers sont éprouvants et nécessitent un haut niveau de qualification pour répondre au mieux aux besoins des personnes âgées.

Il faudra augmenter le nombre de places dans les filières sanitaires et sociales des lycées techniques et professionnels pour répondre aux besoins grandissants. Les conditions de travail devront également être revues. La précarité sera éradiquée de ce secteur et les salaires augmentés dans le cadre de la hausse du SMIC à 1700 €, là où aujourd'hui les conventions comptent les primes pour arriver aux minima sociaux.

Question 2.16 Quels seront les financements de ces politiques ?

Contrairement à la campagne d'intoxication menée par le gouvernement actuel, la France n'est pas en état de faillite ! La dette publique actuelle est tout à la fois le produit de la politique de sauvetage de la dette privée des banques contractée dans des opérations spéculatives et toxiques et le produit de l'obligation faite à l'État, d'emprunter sur les marchés les fonds disponibles à l'investissement à des taux largement supérieurs à ceux que la Banque Centrale Européenne accorde aux banques. Ne plus emprunter sur les marchés mais à la Banque Centrale, abolir les mesures fiscales du gouvernement actuel vis-à-vis des plus nantis, aligner le taux d'imposition des revenus du capital sur le taux d'imposition des revenus du travail, engager dans le cadre d'une planification écologique et sociale une relance de l'activité respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois, conduirait à un rééquilibrage du budget de l'État et des collectivités en leur redonnant les capacités de répondre aux besoins sociaux, et notamment en termes de prestations pour les personnes âgées et les personnes dites handicapées. Bref, ces dispositifs seront financés, comme l'ensemble de notre programme, tout à la fois par la révolution fiscale que nous mettrons en œuvre et par la relance de l'activité que notre politique de redistribution des richesses aura rendue possible.

3/ Le droit de la famille

Question 3.1 Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ? Notamment : Etes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ? Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?

Dans l'ensemble de la société, de nouvelles formes de familles ont vu le jour au cours des dernières décennies, qui peuvent mêler les individus dans des familles dites « recomposées ». Or toutes les familles, quelle que soit leur composition, doivent bénéficier d'un même cadre protecteur. Pour le Front de Gauche il est indispensable de faire évoluer le droit de la famille afin de lutter contre l'insécurité juridique, dommageable au regard de l'intérêt des enfants. Pour nous la loi doit reconnaître des droits égaux à toutes et ne doit plus être un outil au service d'un modèle familial réduite à une construction sociale normée. C'est un débat de société essentiel, car ce ne sont pas là une somme de discriminations isolées mais bien un système cohérent qui façonne tous les domaines de la vie collective et individuelle. Il

s'agira de faire évoluer le code de la famille et de l'aide sociale de 1975 toujours en vigueur, qui réduit la famille à tout couple marié avec ou sans enfants ou toute famille monoparentale, afin qu'il tienne compte de toutes les formes familiales, avec ou sans enfants. Raison pour laquelle nous défendons l'idée d'une égale reconnaissance des différentes formes d'union hétéro- ou homosexuelle (mariage civil, pacs, etc.).

En 1990, Jean-Luc Mélenchon signait la première proposition de loi visant à reconnaître l'union des couples de même sexe. Le pacs, adopté en 1999 grâce à la mobilisation du mouvement associatif gay et lesbien et de la lutte contre le VIH/sida, a vu sa portée s'accroître pour donner de nouveaux droits aux personnes, en matière de fiscalité, de succession ou de décès du conjoint. Cependant, nous pensons qu'il reste d'autres droits à conquérir : congés familiaux ou d'adoption, mention du pacs sur les actes de décès, signature du pacs en mairie, droit au séjour, au visa et à la nationalité pour les partenaires de couples pacés binationaux, et droit à pension de réversion pour les partenaires survivants. Cette dernière mesure avait été promise par le candidat Sarkozy lors de la campagne de 2007, mais elle a été rejetée par les parlementaires de la majorité présidentielle lors du débat sur les retraites de 2010. Si le mariage doit selon nous être ouvert pour tou-te-s, par égalité des droits, le PACS reste un cadre de conjugalité à défendre et dont les droits doivent être renforcés.

Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Etes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ? Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Il faut traiter des questions de parentalité comme d'un système qui procède d'une vision globale de la famille. Nous sommes attachés à élargir les possibilités de l'adoption en France. Nous souhaitons faire évoluer les règles régissant les conditions d'accès à l'adoption dans le cadre d'une réforme globale afin qu'elle soit ouverte à toutes les personnes quelle que soit leur forme d'union. Aujourd'hui, les pupilles de l'Etat ne peuvent être adoptés que par des couples mariés. Cette difficulté juridique oblige les parents pacés ou en situation de concubinage, les célibataires et, *de facto*, les couples et les personnes homosexuelles à se tourner vers les possibilités d'adoption qui existent hors de France. Nous sommes favorables à l'ouverture de l'adoption conjointe aux personnes sans distinction d'orientation sexuelle. Nous modifierons, pour ce faire, les articles 343, 345, 346, 347, 348 et 370 du code civil.

Que l'on parle de parents sociaux, de pluri-parentalité ou de beau-parentalité, le Front de Gauche souhaite mettre fin à des vides juridiques qui sont déstabilisants pour les familles. L'absence, dans la loi, d'un cadre général sur le « second parent » (parent au quotidien) et d'une égalité des droits entre couples, engendre une insécurité juridique et une forme de précarité sociale pour un grand nombre de familles, dommageable au regard de l'intérêt des enfants. En effet, quelles garanties leur offrir quand l'un de leurs parents n'a pas le droit d'accomplir certaines démarches les plus élémentaires, ou quand on ne lui reconnaît aucune place dans son éducation ? La non-reconnaissance juridique de ces situations est en décalage avec les liens et repères affectifs qui se construisent à travers elles, car tous les adultes qui participent à la vie des enfants ne se voient pas reconnaître une existence légale. L'institution est, de ce fait, elle-même porteuse d'un schéma familial qui ne correspond pas à celui vécu par ces enfants. Nous proposons une refonte des articles du Code civil pour y introduire, notamment, la notion de « parent » en lieu et place de celle de « père » et de « mère ». Pour le Front de Gauche, il faut faire évoluer la loi pour que celui ou celle qui est souvent un parent au quotidien se voit reconnaître des droits.

Question 3.2 Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?

Nous souhaitons aller plus loin dans l'élargissement des possibilités d'accès à ces techniques de procréation médicalement assistée – c'est ainsi que nous l'appelons. Le Front de Gauche est favorable à l'ouverture de la PMA pour toutes et tous : célibataires, couples de femmes et personnes engagées dans un projet de coparentalité. Cette position, nous l'avons défendue à l'Assemblée nationale à travers les amendements déposés par Martine Billard et Marie-George Buffet lors de l'examen de la loi de bioéthique en 2011.

Notre position sur la GPA est claire. L'individu n'est pas un moyen auquel on confère un prix. Nous nous prononçons contre la commercialité du corps des femmes. Or, nous voyons les limites du « consentement

libre et éclairé » que peuvent exprimer, la plupart du temps, les femmes dans le cadre de la GPA. Nous voyons surtout les risques que des enfants puissent être l'enjeu d'une transaction voire d'une tractation entre mère génitrice et parents d'intention. Face à la détresse des femmes stériles et des couples infertiles, notre politique doit être orientée par la solidarité nationale et la recherche médicale sur les causes de ces situations comme la réforme du droit à l'adoption et des modalités d'agrément.

4/ Les conditions de vie quotidienne des familles

Question 4.1 Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?

Face aux politiques libérales qui détruisent la famille : précarité de l'emploi, du temps de travail, des horaires, des salaires, services sociaux de plus en plus rares et inaccessibles, temps éclaté où parents et enfants n'arrivent plus à vivre ensemble, le Front de Gauche oppose comme programme et projet de vie de partir de l'Humain. Redonner du pouvoir d'achat et donc de l'autonomie, qui participe de l'émancipation, passe par la lutte contre la précarité : le Front de Gauche fait de l'augmentation du SMIC à 1700 € une de ses principales mesures. Mais il s'agit tout autant de lutter contre les horaires atypiques, décalés et les amplitudes horaires imposées par un modèle libéral qui n'hésite pas à culpabiliser les parents qui travaillent, fautif de ne pas s'occuper de leurs enfants. Les principales victimes de ces politiques sont toujours les femmes. Alors que la droite n'a eu de cesse de défaire le Code du Travail pour réduire les droits et les moyens des salariés, le Front de Gauche est favorable à un grand plan de lutte contre la précarité visant à instaurer un taux maximum d'emplois à temps partiels. La refonte du Code du travail accompagnée des mesures immédiates contre la précarité et titularisation des 800 000 précaires de la fonction publique, tout cela participant de l'établissement de l'égalité femmes-hommes et va dans le sens de la prise en compte de l'intérêt de l'enfant.

Question 4.2 Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

La France est plus riche que jamais ; mais jamais cette richesse n'a été aussi peu partagée. En partageant les richesses et en garantissant le droit de chacun à une vie stable et digne, nous permettrons à tous de vivre mieux. C'est l'ensemble de notre programme, *L'humain d'abord*, qui est destiné à relever ce défi. Citons en particulier, parmi les nombreuses mesures que nous proposons, le SMIC à 1700 euros brut par mois pour 35 heures, et 1700 euros net pendant la législature, l'instauration d'un salaire maximum pour toutes les entreprises. L'augmentation immédiate des bourses d'études, élargissement des droits sociaux aux jeunes majeurs, le remboursement à 100 % des besoins de santé. La reconstruction et le développement des services publics (éducation, santé, protection sociale, transports, logement, Poste, sécurité justice), qui seront protégés comme notre patrimoine commun et préservés de toute soumission à des intérêts privés comme aux marchés financiers. Le refus de l'austérité, la relance de l'activité, la politique de la demande... C'est en réalité l'ensemble de notre programme, « L'humain d'abord », qui constitue une réponse détaillée à la question du pouvoir d'achat populaire.

Question 4.3 Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?

La pérennisation et la sanctuarisation des prestations familiales sera garantie par une fiscalité juste et redistributrice, une taxation des revenus et des actifs financiers au niveau des revenus du travail, la taxation des revenus du patrimoine ainsi que la suppression des exonérations de cotisations sociales patronales et des niches fiscales qui aujourd'hui profitent aux hauts revenus et aux grandes entreprises. Surtout, le développement des services publics, le partage des richesses, l'abolition de la précarité, sont la première garantie contre l'érosion du pouvoir d'achat des familles populaires.

Question 4.4 Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Le nombre annuel de dossier de surendettement a augmenté de 15 % depuis le début de la crise. Au total plus de 900 000 ménages sont surendettés. La spirale du surendettement touche plus de 220 000 personnes en France. 67 % de ces personnes endettées doivent faire face aux remboursements de crédits à la consommation. Des réserves d'argent facile à contracter mais qui affichent des taux d'intérêt faramineux, allant jusqu'à plus de 20 % de la somme empruntée. Cette situation reflète le manque d'accessibilité bancaire pour certaines personnes : 5 millions de Français sont des exclus bancaires ! Ils

n'ont pas accès aux services nécessaires. Ainsi, certains se retrouvent à prendre un crédit auprès d'une société de crédit revolving, car les banques demandent trop de garanties. Ils payent ainsi leur crédit beaucoup plus cher. Nous proposons de développer un pôle public bancaire qui aura pour principales missions le soutien aux PME et le rétablissement de l'accès aux services bancaires pour les plus démunis. Il s'agira également de continuer à mieux encadrer les sociétés de crédit, mais également de contribuer à interroger la société de consommation, société dans laquelle nous avons appris à entretenir de nouveaux rapports aux objets. En effet nous accumulons les choses où beaucoup réside dans le paraître. La culture populaire est devenue sous-produit de la culture dominante, elles consomment la même chose mais de qualité différente. Cela fonctionne en apparence mais c'est un pillage du Sud et des conséquences écologiques désastreuses aujourd'hui. Nous devons réinterroger le modèle du « tais-toi et consomme ».

Question 4.5 Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?

Le programme du Front de Gauche propose un plan d'urgence pour le logement et contre la spéculation immobilière. Nous engagerons la construction de 200 000 logements publics sociaux par an pendant cinq ans, comprenant un volet spécifique de logements étudiants et pour les jeunes. Ce plan d'urgence sera accompagné d'une politique d'encadrement des loyers dans le secteur privé afin de lutter contre le phénomène de spéculation foncière. Il s'agit tout à la fois de construire là où les besoins sont les plus importants afin de permettre à tous de trouver une offre correspondant aux revenus des familles.

Question 4.6 Comment assurerez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logement social existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

L'un des freins à la mobilité dans le parc de logement est le prix. En effet alors que certaines familles souhaitent pouvoir réduire la surface habitable suite au départ de leurs enfants, les logements qui leur sont proposés sont souvent plus chers alors que les revenus eux au moment de l'arrêt d'activité baisse. Il s'agit de garantir le droit à changer de logement en offrant des logements à des prix tenant en compte les revenus.

Le second frein à la mobilité c'est la spéculation immobilière qui contraint nombre de familles à envisager un déménagement au vu des prix de l'immobilier. Pour le Front de Gauche, il faut mettre un terme au cycle de la spéculation immobilière en interdisant l'augmentation des loyers. Pour favoriser l'accès au logement dans le parc privé, nous supprimerons la caution. Surtout, nous organiserons la baisse des loyers en calculant la moyenne des loyers d'un bassin de vie et en interdisant les loyers supérieurs à cette moyenne. Le logement doit cesser d'être un objet spéculatif pour redevenir un droit.

Question 4.7 Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'Etat (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

Nous ferons à nouveau du logement un droit et une priorité nationale. Le logement locatif social sera reconnu comme le logement universel accessible à tous. Nous porterons donc le budget logement à 2 % du PIB en crédits de paiement, et reviendrons à une aide à la pierre à hauteur de 40 % du coût des opérations, avec des prêts publics bonifiés et de longue durée de remboursement. Nous abrogerons la loi MOLLE et toutes les aides fiscales au logement spéculatif privé. Nous interdirons les expulsions locatives de toute personne et famille en difficulté économique et sociale. Nous garantirons à chacune et chacun le droit au maintien dans son logement, par la mise en œuvre d'une sécurité locative mutualisée. Nous garantirons et renforcerons les moyens de l'hébergement d'urgence. Nous revaloriserons l'APL en supprimant le mois de carence de son attribution, son caractère rétroactif, et en indexant le forfait charges sur l'évolution réelle de celles-ci. Nous fixerons comme objectif que la proportion du loyer et des charges dans le budget des familles n'excède par 20 % de leurs revenus. Nous ferons cesser le scandale des logements vacants, par la réquisition, et engagerons un plan de mobilisation des logements vides. Nous agirons pour une application résolue de la loi SRU élargie. Enfin, nous créerons un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville. Le financement des crédits alloués au logement social sera assuré par le relèvement du plafond du Livret A à 20 000 euros, la recentralisation de sa collecte par la Caisse des dépôts et consignations, la majoration de 0,55 % de la contribution des employeurs à l'effort de construction pour établir un véritable 1 % logement. Nous taxerons la spéculation financière et immobilière avec la création d'une taxe « contribution logement » de 10 % sur

les revenus financiers, et nous supprimerons la taxation des bailleurs sociaux adoptée dans le projet de loi de finances de 2011.

Question 4.8 Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

Nous mettrons en place une tarification sociale et progressive garantissant le droit et l'accès de toutes à l'énergie (ainsi qu'à l'eau). Les premières tranches vitales seront gratuites. Nous mettrons fin aux coupures d'électricité qui se multiplient aux dépens des plus pauvres. Nous stopperons la libéralisation et la dérèglementation du secteur de l'énergie en abrogeant la loi NOME. Nous réaffirmerons l'exigence de la maîtrise publique, sociale et démocratique du secteur de l'énergie, seule garante de la transparence, de l'indépendance, de l'expertise et de la qualité des installations et des exploitations. Nous créerons ainsi un pôle 100 % public de l'énergie comprenant EDF, GDF, Areva et Total renationalisé. Ainsi l'énergie sera placée sous contrôle citoyen, seule garantie contre le développement de la précarité énergétique qui touche aujourd'hui 4 millions de nos concitoyens.

Question 4.9 Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

Nous mettrons en place un grand plan de transition écologique et de financement pour la sobriété et l'efficacité énergétiques et pour la diversification des sources d'énergie. Le plus grand gisement d'énergies renouvelables dans les pays développés réside en définitive dans les économies d'énergie possibles et dans un changement profond des modes de vie, de production et de consommation. Nous ferons donc de l'isolation thermique des bâtiments et des logements (y compris du parc ancien) une priorité absolue. Nous mettrons en place un plan national de remise aux normes énergétiques des logements et de l'ensemble des bâtiments publics. Nous créerons pour les particuliers une allocation sur condition de ressources pour financer la rénovation thermique des logements. Par ailleurs, la nécessaire réduction des consommations ne peut conduire à réduire le niveau de vie des classes populaires. C'est la sobriété énergétique que nous visons : moins de consommation pour des usages identiques. Ce sont les gaspillages ostentatoires des très riches qu'il faut combattre.

Question 4.10 Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

Nous rétablirons le remboursement intégral à 100 % des dépenses de santé couvertes par la Sécurité sociale en y incluant les lunettes et les soins dentaires. Les mutuelles seront orientées principalement sur les questions de prévention et de réinsertion. Nous supprimerons les forfaits hospitaliers, les franchises médicales et les tickets modérateurs. Nous annulerons les mesures de déremboursement de médicaments ou de soins mises en place par la droite. Nous supprimerons la fiscalisation des indemnités journalières versées aux victimes d'accidents du travail. Le financement de la protection sociale doit être construit à partir des cotisations sur les salaires, avec une modulation et une contribution sur les revenus financiers des entreprises, des banques et des assurances. Il s'agira également pour l'équilibre des comptes sociaux de limiter les dépassements d'honoraires.

Question 4.11 Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?

Les dispositions aujourd'hui prévues par le gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux, ceux d'une désertification médicale qui n'a cessé de croître depuis plusieurs années. Nous sommes pour un moratoire immédiat des restructurations hospitalières et nous mettrons fin en priorité aux fermetures d'activités, de services, d'établissements (hôpitaux, maternités, centres de soins et d'IVG). Nous abrogerons la loi Bachelot et la loi instituant la tarification à l'activité. Nous investirons massivement pour redonner à l'hôpital public les moyens nécessaires à une politique de santé de qualité. Nous voulons reconstruire et développer un service public de santé basé sur la proximité et la qualité des soins avec les personnels, les élus et les citoyens. Nous favoriserons la mise en réseau des hôpitaux entre eux et avec la médecine ambulatoire pour développer la prise en charge technique nécessaire sans l'opposer à la proximité, pour réduire les temps d'attente dangereux et onéreux et contribuer à la coopération des professionnels. Nous assurerons la promotion des centres de santé et le respect de leur vocation initiale d'accès aux soins pour tous.

Question 4.12 Etes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Nous mettrons en place une véritable démocratie sanitaire participative ascendante à partir des cantons ou des agglomérations avec des conseils territoriaux tripartites, comprenant les familles représentant les usagers à la CNAM. La réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins est prioritaire dans notre programme sanitaire et social. Partir des besoins et non de l'offre de soins est une démarche déterminante pour réduire les inégalités. Le maillage du territoire national devra donc être assuré pour répondre aux besoins de santé et non en fonction de logiques comptables. Pour ce faire, nous établirons une couverture nationale de santé égale sur tout le territoire. Tous les bassins de vie seront dotés d'équipements publics de santé (hôpitaux, services hospitaliers, maternités, urgences, *etc.*) de proximité, en rapport avec leur population, où les médecins exerceront en tant que salariés.

Question 4.13 Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légifèrerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?

Pour répondre au défi de la densité médicale et faire face à la pénurie des médecins généralistes et de certaines spécialités, le service public doit prendre le relais partout où l'initiative libérale est absente. Nous nous prononçons pour une augmentation forte, immédiate et pérenne sur la mandature législative du nombre d'étudiantes et étudiants en médecine. Des mesures incitatives seront prises pour réorienter les médecins exerçant hors des soins (expertises pour société assurancière par exemple) vers une pratique soignante au moins durant la période transitoire de 10 ans jusqu'à la sortie des nouvelles promotions augmentées de médecins. Concernant les procédures d'installation des médecins, nous proposons un renforcement des mesures réellement incitatives (financières, techniques, aide à l'installation ou à l'équipement) pour améliorer le maillage du territoire national et le développement des centres de santé, y compris dans la ruralité et les quartiers périurbains. Il faut en finir avec les déserts sanitaires.

Question 4.14 Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

Les sages-femmes étant loin d'être assez nombreuses pour assurer le suivi à domicile, il est indispensable d'inverser la généralisation, souhaitée par le gouvernement, des sorties précoces de la maternité. Au nom de la politique de l'enfance fondée sur le respect de la Déclaration des Droits de l'Enfant, nous attribueront les moyens nécessaires à la protection maternelle et infantile afin d'assurer le suivi des familles et enfants avant et après la naissance : dépistage des troubles infantiles et le soutien aux parents en renforçant les Centres de Protection maternelle et infantile. Nous instituerons également un droit à l'accueil gratuit des jeunes enfants par du personnel qualifié (crèche ou nourrice agréée dans un premier temps), pour tout enfant dès la naissance.

5/ L'accompagnement des familles et l'éducation

Question 5.1 Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?

S'agissant de la petite enfance, nous créerons un véritable service public, mixte, gratuit et de qualité. Nous proposons de revenir sur le décret Morano, de remettre en cause le dispositif Raffarin de 2004 autorisant la création de structures intégralement privées à but lucratif financées en partie sur fonds publics, d'arrêter l'ouverture à la concurrence du secteur de la petite enfance (aujourd'hui les « appels d'offre » de la CAF incluent des structures privées, comme c'est le cas pour la création expérimentale des 8 000 places en jardin d'éveil). Le Front de Gauche souhaite mettre en place un vaste « Plan Crèche » pour créer 500 000 places publiques d'accueil de la petite enfance (accueil collectif et accueil familial individualisé type assistante maternelle), pour les enfants de 0 à 3 ans et d'instituer un droit à l'accueil gratuit des jeunes enfants par du personnel qualifié, par la constitution d'un service public unique d'accueil de la petite enfance. Il s'agira de mettre en place un vaste plan de formation et de recrutement des professionnels de la petite enfance, de créer une formation continue qualifiante pour offrir la possibilité aux assistantes maternelles libérales d'intégrer le service public de la petite enfance. Au nom de la politique de l'enfance fondée sur le respect de la Déclaration des Droits de l'Enfant, il faut réinstaurer le médiateur des droits des enfants via des dispositifs de soutien à la fonction parentale.

Question 5.2 Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?

Le niveau de financement des politiques publiques de la petite enfance étant actuellement insuffisant, nous engageons à le porter à la hauteur des besoins.

Question 5.3 Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Nous créerons un véritable service public national de la petite enfance, afin de faire de l'accueil du jeune enfant un droit accessible à tous sur l'ensemble du territoire, organisé par la puissance publique. Ce service public national sera relayé et organisé au niveau local par les conseils généraux.

Question 5.4 Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

Nous instaurerons une possibilité de congé parental d'un an la première année, en le partageant entre les parents : après le congé maternité, 21 semaines pourraient être prises par chaque parent (et incessibles à l'autre), rémunérées 80 % du salaire antérieur ; mais ce revenu pourrait être modulé par la prise en compte du revenu familial antérieur (cela permet de prendre en compte le fait que les salaires masculins sont aujourd'hui supérieur à ceux des femmes et compenser une perte de salaire plus importante afin de lever tous les obstacles dissuadant les hommes de profiter du dispositif). Ces périodes seront prises en compte pour les durées de cotisation retraite (coût estimé : 5 milliards d'euros, soit 2 milliards de plus que le congé parental actuel). Nous maintiendrons par ailleurs le congé parental d'éducation de 3 ans, en veillant là encore à ce qu'une partie du congé soit obligatoirement prise par les parents et non transférable.

Question 5.5 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

Nous réinstaurerons une médiation familiale publique (mais laissant une large part à l'engagement associatif) en recréant la fonction du Défenseur des droits des enfants et en mettant en place des dispositifs de soutien à la fonction parentale (lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'échanges sur le modèle des REAAP, parrainage de proximité, Points Info Famille), notamment liés à l'école.

Question 5.6 Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

Nous nous engageons à maintenir le budget du soutien à la parentalité, dimension essentielle de la politique familiale.

Question 5.7 Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?

Ces dispositifs ne sont pas remis en cause.

Question 5.8 Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?

La coordination locale de ces dispositifs constitue un des rôles naturels des conseils généraux.

Question 5.9 Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous ? Sur quels financements ?

Hier l'école publique gratuite était censée donner à tous les jeunes un statut pendant leurs années de formation. Aujourd'hui la période de formation s'est considérablement allongée. Un vrai statut social doit donc être accordé aux jeunes pour leur procurer des conditions permettant leur réussite, assurer l'égalité quelle que soit les conditions familiales, contribuer à leur émancipation en leur donnant plus de maîtrise de leur vie, cela passe notamment par une couverture sociale autonome pour tous les jeunes majeurs. Concernant les lycéens de l'enseignement professionnel et technologique le Front de Gauche est favorable à la rétribution des stages et la revalorisation du statut des apprentis. De même il s'agit de garantir l'ouverture à tous les étudiants et jeunes en formation au système de droits sociaux piloté par le CNOUS. A plus long terme, pour sortir les jeunes de la précarité et du recours au salariat pendant leurs études, nous créerons un statut social pour tous les jeunes permettant leur autonomie, et élargirons les droits sociaux aux jeunes majeurs. Ces années de formations seront prises en compte dans le calcul de la

retraite.

Par ailleurs, le plan d'urgence national pluriannuel de construction de 200 000 logements publics sociaux par an pendant cinq ans comprendra un volet spécifique de logements étudiants et pour les jeunes.

Question 5.10 Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

Nous assurerons le financement du 10^{ème} mois de bourse, pour un versement à 100 % des étudiants boursiers. Nous augmenterons le nombre d'étudiants boursiers pour que celui-ci passe de 30 % à 50 % des étudiants hors échelon 0. Nous augmenterons le montant des bourses d'études de 10 % quel que soit l'échelon.

Question 5.11 Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

Aujourd'hui, les jeunes sont les premières victimes de la crise. Dans le rapport social global, qui concerne non seulement le contrat de travail mais aussi tous les aspects de la vie (logement), les jeunes vivent aujourd'hui en majorité une situation de précarité, autrefois qualifiée d'atypique et qui est la règle à présent. C'est un destin social durable qui institutionnalise la peur du lendemain ! La pauvreté atteint 20 % des jeunes de moins de 25 ans, c'est-à-dire près d'un million de personnes. Il faut de huit à onze ans à un jeune pour obtenir son premier contrat à durée indéterminée (CDI). La flexibilité ne vise en somme qu'à faire accepter cette précarité comme la norme. Notre programme vise à abolir le précarat. Pour ce faire, nous accompagnerons l'insertion professionnelle des jeunes vers un emploi durable et correctement rémunéré, lutterons contre les discriminations à l'embauche, et mettrons en place un plan de résorption de l'emploi précaire des jeunes (et de tous en général). Le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée sera strictement encadré avec des quotas maximaux dans les entreprises. Le contrat de travail devra assurer au jeune travailleur le même salaire que les autres salariés de même qualification et de même poste. Les contrats d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation devront donner lieu à une rémunération au moins égale au Smic horaire. Il s'agit également d'encadrer les stages : obligation de rémunération à au moins 50 % du SMIC dès le premier mois de stage, limitation de la durée des stages à 6 mois, cotisation sociale sur les indemnités de stage et accès des stagiaires à la protection sociale. Et parce que l'État doit être exemplaire, nous titulariserons les 800 000 précaires de la fonction publique, parmi lesquels nombreux sont les jeunes.

Question 5.12 Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

Les parents doivent trouver à l'école un véritable accueil, une information claire et régulière, ce qui passe évidemment d'abord par l'arrêt immédiat des suppressions de postes, et par l'engagement d'un plan de recrutement dans l'Éducation nationale sous statut de la fonction publique d'État. Nous lancerons aussi un plan de lutte contre les inégalités sociales à l'école rassemblant dans les territoires élus, enseignants, parents et l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. Et nous établirons une nouvelle sectorisation scolaire avec plus de moyens, notamment en terme de personnels pour les établissements qui en ont besoin. Enfin, nous créerons un statut du parent délégué pour assurer une véritable représentation des parents, avec des temps et des lieux aménagés pour les rencontres avec les équipes éducatives. La possibilité doit être offerte de se former pendant son temps de travail au mandat de représentant des parents d'élèves, sans que cela soit pénalisant financièrement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'heures de décharge pour mener à bien son mandat. Il est donc nécessaire de revoir le code de la Fonction Publique et d'y inscrire juridiquement les droits des parents d'élèves.

Question 5.13 Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière ?

Pour le Front de Gauche les différences entre les élèves ne sont pas naturelles mais socialement construites. L'échec scolaire n'est donc pas une fatalité. C'est pourquoi nous affirmons que tous les enfants sont capables, tous ont la capacité pour entrer dans les apprentissages scolaires, tous sont capables d'apprendre la même chose mais pas dans n'importe quelle condition. Ce sont ces conditions qu'il faut créer. Cela passe par une redéfinition des programmes et de l'ensemble de l'école sur le modèle

de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre les savoirs scolaires en lui donnant les clefs pour entrer dans ces apprentissages. Le soutien scolaire doit être organisé dans le cadre du Service public.

Cela passe aussi par des ruptures nécessaires avec la violence symbolique qui s'exerce auprès des élèves, dans les choix d'orientation ou de pédagogie par exemple. Le Front de Gauche entend rétablir, dans leurs moyens, les Réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (Rased). Nous entendons également revaloriser l'ensemble des voies de l'enseignement secondaire (générale, technologique et professionnel), cela passe par le rétablissement du Bac pro en 4 ans, la garantie pour les jeunes en formation d'un statut social et d'une rémunération dans le cadre de leurs stages professionnels.

Enfin concernant l'accès à l'enseignement supérieur il n'est pas acceptable que l'on assiste dans notre pays à un recul de l'accès à l'enseignement supérieur pour les enfants issues des familles modestes. Nous n'entendons pas « passer de l'école pour tous à l'école pour chacun ». Nous refusons que chacun soit comptable de sa propre réussite ou de son échec. Nous refusons d'abandonner en rase campagne l'ambition de la réussite de toutes et tous au profit d'une vision purement individualiste de l'école et de la société.